



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 8533

Texte de la question

M. Jacques Moignard attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation particulière des personnes bénéficiaires d'une rente viagère d'invalidité suite à un accident non professionnel les obligeant à renoncer très tôt à toute activité professionnelle. Outre les souffrances physiques et morales endurées, les personnes concernées doivent surmonter de graves difficultés d'ordre financier. En effet, force est de déplorer que certains contrats d'assurance, conclus il y a près de quarante ans, excluent toute indexation du montant de la rente d'invalidité au coût de la vie. Aussi, au nom de la solidarité nationale, il l'interroge sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Moignard](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8533

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6007

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)